

Publications économiques et financières



Entreprises

N° 756 Juin 2023

LES DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES ULTRAMARINES

LES DÉFAILLANCES POURSUIVENT LEUR HAUSSE AU 1^{ER} TRIMESTRE
MAIS RESTENT INFÉRIEURES AU NIVEAU PRÉ-COVID

Le nombre de défaillances cumulé sur un an dans l'Outre-mer **augmente de 17,8 %** au 1^{er} trimestre 2023 par rapport au 1^{er} trimestre 2022 (+50,9 % pour la France entière). À l'exception de la Nouvelle-Calédonie (où elles reculent de 17,3 %), les défaillances progressent dans toutes les géographies. Elles augmentent de façon très significative dans **l'hébergement-restauration** (+44,6 %), **l'industrie** (+33,8 %) et le **conseil et services aux entreprises** (+23,4 %).

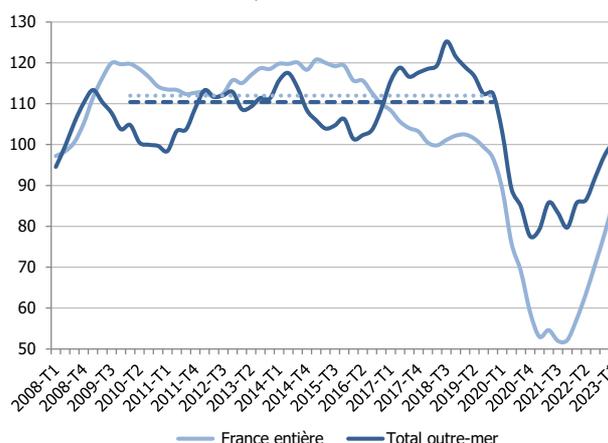
La **construction** (environ 11 % des établissements du secteur marchand hors secteur agricole dans l'ensemble des Outre-mer) est le **secteur le plus touché** avec 467 entreprises défaillantes en cumul sur un an à la fin du 1^{er} trimestre 2023 (soit 27 % du total). Le taux de défaillance (égal au rapport entre le nombre d'entreprises en défaillance sur le nombre total d'entreprises du secteur) y est de 1,4 % devant l'industrie (à 1 %) et l'hébergement-restauration (0,9 %).

Ce mouvement de hausse correspond à la **poursuite de la normalisation** du nombre de défaillances. Elles s'étaient établies en net recul lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19, à la suite de la modification temporaire des dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements (dans les Antilles-Guyane et le bassin océan indien) et des mesures de soutien en trésorerie permettant d'éviter l'état de cessation des paiements.

Le nombre de défaillances cumulé sur un an n'a toujours pas retrouvé le niveau des années antérieures à la pandémie de Covid-19. Avec 1 755 défaillances enregistrées dans l'ensemble des Outre-mer, le 1^{er} trimestre 2023 s'inscrit en **retrait de plus de 8 % par rapport à la moyenne 2010-2019** (1 915).

Défaillances des entreprises ultramarines

Note : chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.
Dernier point : 1^{er} trimestre 2023.



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période
Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

Les défaillances d'entreprises par géographie

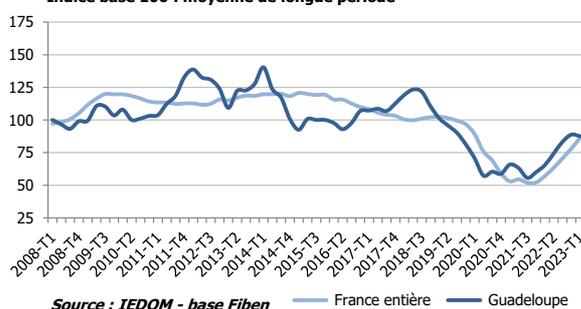
Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

	Cumul sur un an à la fin du trimestre			Données trimestrielles		
	1 ^{er} trim. 2022	1 ^{er} trim. 2023	Variation en %	1 ^{er} trim. 2022	1 ^{er} trim. 2023	Variation en %
Guadeloupe	192	256	+33,3 %	63	59	-6,3 %
Martinique	252	324	+28,6 %	90	119	+32,2 %
Guyane	48	68	+41,7 %	20	24	+20,0 %
La Réunion	491	596	+21,4 %	138	176	+27,5 %
Nouvelle-Calédonie	341	282	-17,3 %	91	80	-12,1 %
Polynésie française	157	191	+21,7 %	45	47	+4,4 %
Ensemble outre-mer	1 490	1 755	+17,8 %	452	515	+13,9 %
France entière	30 257	45 658	+50,9 %	10 072	14 430	+43,3 %

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles début mai 2023 - Calcul : IEDOM-IEOM

Guadeloupe

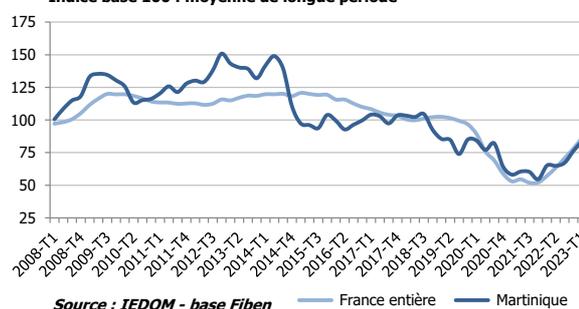
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Fiben — France entière — Guadeloupe

Martinique

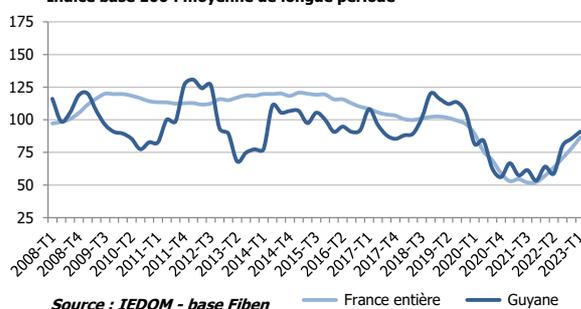
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Fiben — France entière — Martinique

Guyane

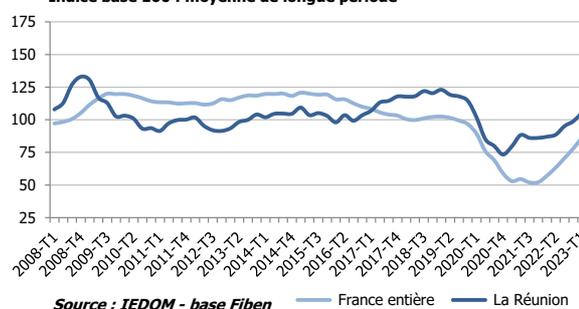
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Fiben — France entière — Guyane

La Réunion

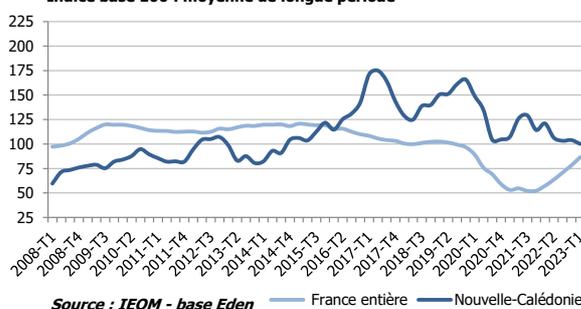
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Fiben — France entière — La Réunion

Nouvelle-Calédonie

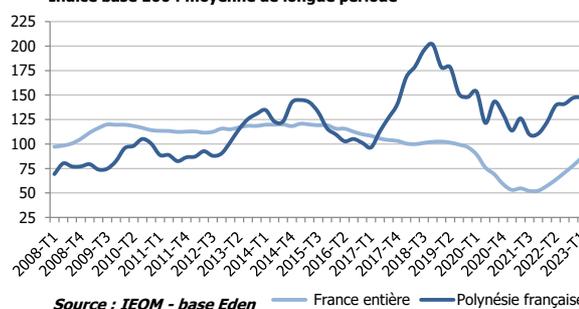
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Eden — France entière — Nouvelle-Calédonie

Polynésie française

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
Indice base 100 : moyenne de longue période



Source : IEDOM - base Eden — France entière — Polynésie française

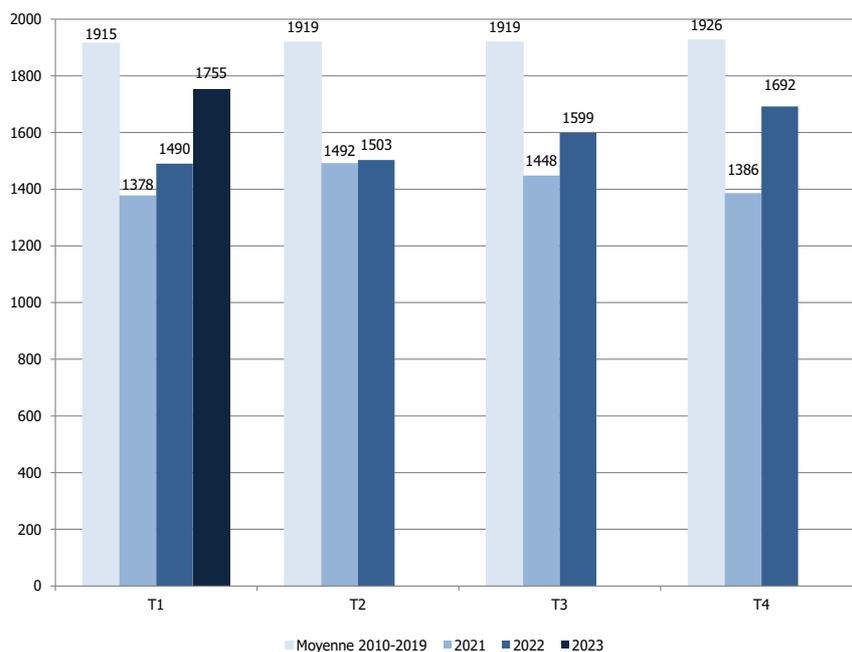
Les défaillances d'entreprises par secteur d'activité

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

Secteur d'activité	Ensemble outre-mer						France entière					
	Cumul sur un an			Données trimestrielles			Cumul sur un an			Données trimestrielles		
	1 ^{er} trim. 2022	1 ^{er} trim. 2023	Variation en %	1 ^{er} trim. 2022	1 ^{er} trim. 2023	Variation en %	1 ^{er} trim. 2022	1 ^{er} trim. 2023	Variation en %	1 ^{er} trim. 2022	1 ^{er} trim. 2023	Variation en %
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	36	30	-16,7 %	12	9	-25,0 %	1 090	1 207	+10,7 %	307	309	+0,7 %
Industrie (BE)	142	190	+33,8 %	34	53	+55,9 %	2 019	3 424	+69,6 %	659	1 077	+63,4 %
Construction (FZ)	426	467	+9,6 %	120	134	+11,7 %	6 443	9 262	+43,8 %	2 025	2 901	+43,3 %
Commerce, réparation automobile (G)	273	313	+14,7 %	88	89	+1,1 %	6 571	10 122	+54,0 %	2 214	3 176	+43,5 %
Transports et entreposage (H)	58	69	+19,0 %	17	21	+23,5 %	1 291	1 872	+45,0 %	434	564	+30,0 %
Hébergement et restauration (I)	121	175	+44,6 %	42	46	+9,5 %	3 228	6 178	+91,4 %	1 306	2 107	+61,3 %
Information et communication (JZ)	31	31	0,0 %	11	12	+9,1 %	925	1 336	+44,4 %	299	452	+51,2 %
Activités financières et d'assurance (KZ)	20	26	+30,0 %	6	7	+16,7 %	702	1 075	+53,1 %	241	341	+41,5 %
Activités immobilières (LZ)	51	54	+5,9 %	25	6	-76,0 %	1 235	1 469	+18,9 %	370	478	+29,2 %
Conseils et services aux entreprises (MN)	167	206	+23,4 %	47	72	+53,2 %	3 837	5 245	+36,7 %	1 184	1 638	+38,3 %
Enseignement, santé, action sociale et services aux ménages (P à S)	161	190	+18,0 %	48	65	+35,4 %	2 854	4 385	+53,6 %	1 018	1 368	+34,4 %
Ensemble	1 490	1 755	+17,8 %	452	515	+13,9 %	30 257	45 658	+50,9 %	10 072	14 430	+43,3 %

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles début mai 2023 - Calcul : IEDOM-IEOM

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre du nombre de défaillances des entreprises ultramarines



MÉTHODOLOGIE

Les défaillances sont recensées en termes d'unités légales – entités identifiées par un numéro Siren dans les DCOM de la zone euro, le numéro d'inscription au RIDET en Nouvelle-Calédonie et le numéro T.A.H.I.T.I. en Polynésie française – et couvrent les redressements et les liquidations judiciaires. La notion de « défaillance » se distingue de celle de « cessation d'activité » qui correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Une défaillance ne donne pas nécessairement lieu à une cessation d'activité, et *vice versa*.

Une unité légale peut faire l'objet de plusieurs procédures collectives au cours du temps. Quand, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, la liquidation judiciaire est prononcée à l'issue de la période d'observation, une seule défaillance est comptabilisée. En revanche, on considère que lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, ce plan clôturera la procédure initiale de redressement. La liquidation ou le second redressement sont donc comptabilisés comme une nouvelle ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Les défaillances des sociétés en nom collectif (SNC) de défiscalisation consécutives à la défaillance de leur maison-mère sont neutralisées afin d'éviter de compter plusieurs fois la même procédure.